

Rapport général, fête de chant du Bas-Valais

Accueil et prise en charge des membres du jury

- Les informations reçues au préalable ainsi que les divers échanges de courriels ont été clairs, les partitions et programmes ont été envoyés dans un délai agréable, tout cela évitant un stress inutile et nous permettant de travailler sereinement.
- Les diverses personnes qui nous ont côtoyés ce weekend, notre commissaire, divers membres de la commission de musique et du comité ont su avec finesse allier discrétion lorsque c'était nécessaire, présence lorsqu'il en fallait, avec un sens de l'accueil, une gentillesse et un dévouement extraordinaires.
- L'hôtel dans lequel le jury fut logé était fort accueillant, très confortable, dans un endroit idyllique, très bien tenu par une sympathique patronne.

Passage des chœurs devant le jury

- Contrairement à une fête cantonale, une fête régionale permet aux chœurs de tous se présenter dans le même lieu et, subséquemment, de chanter dans la même acoustique. C'est un avantage indéniable. Plusieurs chœurs ont relevé que s'ils avaient chanté des nuances douces un peu trop bas, c'était à cause de la mauvaise qualité d'écoute qu'offrait l'église. La réponse était toute trouvée : bien des chœurs ont tenu le ton dans la même acoustique !
- Les horaires ont été très bien respectés par les chœurs et donc par les commissaires des chœurs. Mais il est à noter que ce temps est très serré pour le jury. En effet, à peine a-t-on fini de prendre des notes sur un chœur qui vient de terminer qu'un autre chœur prend déjà le ton. Cela devient encore plus stressant lorsqu'il faut céder sa place aux deux autres experts.
- Nous pensons que le comité d'organisation ayant, pour son programme, le nom des chœurs, le nom des directrices et directeurs, les pièces choisies, il suffirait d'un copier/coller de leur part pour remplir de façon idoine la grille USC A qui nous sert de base de travail.
- La présentatrice a présenté clairement les choses. Les noms de compositeurs n'ont pas été écorché, ce qui n'est pas toujours le cas. Lorsque, fatigue aidant, il y a eu des mélanges de titres, elle s'en est tirée avec sourire et humour. Petit problème lorsqu'on ne peut pas déclencher le micro directement à l'ambon : public et jury entendent quelques basses amplifiées, ce qui compromet évidemment équilibre et fusion. Heureusement, l'incident a pu être maîtrisé grâce à l'orientation dudit microphone.

Rapports du jury

- Le temps laissé aux experts pour se concerter sur les commentaires oraux était idéal. Malheureusement, il ne nous a pas permis d'apprécier les chœurs d'ensemble.
- Le choix qui se généralise de plus en plus, celui de rencontrer tous les choristes et d'éviter le rapport écrit nous semble idéal. Il permet un vrai dialogue, il permet également de comprendre certaines situations délicates, il permet enfin de sentir le groupe qui est devant nous et d'adapter notre langage en fonction de la réceptivité des choristes et du chef.
- Les quatre membres du jury, Vreni Winzeler, Jean-Marie Kolly, Romain Mayor et Thierry Dagon se sont trouvés absolument sur la même longueur d'onde. Les experts ayant la même vision de la musique chorale, la même envie d'exposer leur rapport avec clarté, gentillesse et humour tout en ayant les mêmes exigences, tout cela a permis à tous les chœurs d'écouter des critiques faites au même niveau.

Pièces d'ensemble

- Malgré le fait, évoqué ci-avant, que nous n'avons pas pu écouter les ensembles, faute de temps, nous avons pu apprécier les partitions choisies par le biais de l'écoute lors du tirage au sort.
- La pièce pour chœur mixte ne va certes pas révolutionner le paysage choral valaisan. Si on peut lui reprocher son côté harmonique très basique, il faut relever le fait qu'elle est très facile d'accès et qu'elle pourra être rechantée très facilement lors de rencontres impromptues de plusieurs chœurs sans nécessiter moult répétition.

- La pièce pour voix féminines, nettement plus difficile, est un petit bijou qui nous emmène directement dans les paysages nordiques, avec sa poésie particulière. Elle convenait particulièrement à la belle qualité des chœurs de dames de votre région.
- La pièce pour chœur d'hommes a été entendue, suite au tirage au sort, chantée par le chœur paroissial du Châble. A la critique, il s'est avéré que la musique choisie n'avait pas, et de loin, fait l'unanimité dans le chœur interprète. Dont acte. L'écriture est de belle qualité, avec quelques harmonies plus difficiles à faire sonner et des enchaînements d'accord par forcément évidents pour les chœurs à la justesse harmonique fragile. Une œuvre à la portée de tous ?
Le principe par tirage au sort est certes très intéressant ; la pièce ne devrait-elle pas présenter une motivation quasi universelle pour que le jeu en vaille la chandelle et éviter le pensum de la prestation ?
- **Messe**
Belle originalité que celle vécue lors de la messe de dimanche. Les choristes entrent dans l'église comme des fidèles ; et ils le sont. L'encadrement est assuré par les membres de la commission musicale, tous chefs présents et engagés, ainsi que des musiciens de qualité (cuivres et orgue). L'animation de l'office dominical n'a semble-t-il pas surchargé de travail les chorales et ce fut intense, décoré d'une grande ferveur. Le clergé a donné, lui aussi, une dimension spirituelle très belle soulignant la présence musicale dans ce rassemblement ; simplicité et authenticité se sont épousées. La descendance spirituelle est assurée.

Voilà pour les aspects organisationnels.

Pistes de travail

En ce qui concerne les pistes de travail pour les futurs chantiers de formation continue, voilà les orientations proposées par les membres du jury.

Les **capacités d'analyse des partitions** doivent être développées. Saisir l'essentiel de la structure de la pièce, apprendre à différencier son style propre, analyser son langage harmonique, reconnaître l'adéquation de la musique et du texte, ou celle de la partition aux possibilités vocales du chœur, ... Bref, il s'agit de **développer, en priorité, l'ensemble des connaissances nécessaires, en amont du travail avec le chœur**. Pour cela, il faut aussi que chaque chef puisse acquérir les compétences et les critères d'analyse qui facilitera un meilleur choix de répertoire. Il est en effet dommage que quelques chœurs (très rares, il est vrai) ont présenté des pièces qui ne tenaient pas forcément la route sur le plan harmonique ou sur le plan de la prosodie.

Un souci

Quelques chorales – pas nombreuses il est vrai - ont un niveau limite dans leur capacité d'intonation et d'interprétation ; cela existe-t-il depuis longtemps ou pas ? Et surtout comment développer les capacités et les envies de ces ensembles méritants pour la plus grande santé du groupement du Bas-Valais ? Ces ensembles peinent à gravir les échelons de l'harmonie et quand ils y parviennent, ils ont l'impression – et on peut le comprendre – d'avoir gravi le Mont-Brun. Certes, l'exploit est là ...

L'offre de formation doit aussi permettre au chef d'être mieux outillé, aussi bien durant la répétition avec le chœur (connaissances accrues de la technique vocale chorale, lien entre connaissances analytiques évoquées précédemment et leur transcription pédagogiques, ...) que devant le public (attitudes et gestique au service de l'expression musicale et non écran entre le chœur et les auditeurs). C'est toutefois avec bonheur que l'on peut constater que la majorité des chœurs s'attachent à un répertoire de qualité et prennent plaisir à faire découvrir tant au public qu'au jury des pièces non rabâchées voire de réelles découvertes très intéressantes. Si la majorité des pièces contemporaines ont été musicalement fort bien interprétées, il y a encore un manque certain de connaissances de la part des chefs pour ce qui est de la musique ancienne (renaissance ou baroque).

Voilà quelques orientations possibles pour votre future offre de formation continue.

Les membres du jury espèrent ainsi vous avoir été utiles pour aller de l'avant et vous souhaite plein de succès dans le développement de l'art choral valaisan.

Thierry Dagon, au nom de Vreni Winzeler, Jean-Marie Kolly et Romain Mayor
Villars-sur-Glâne, le 1^{er} mai 2016